

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 13	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 25/01/2013

Date d'affichage :

OBJET :

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
COMPLEMENTS AUX MARCHES DE
TRAVAUX

LOT n°1 GROS OEUVRE
LOT n°7 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, et le quatre du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN - D. ANDREANI - I. BENIGNI - D. BICCHIERAY - E. CECCALDI - JB. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - M. LUCIANI - E. MARCELLI - F. MARCHETTI - JB. MARIOTTI - JM. NOBILI - A. SANTINI - JM. SEITE - F. SEVEON - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. - JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY - P. CECCALDI - MD CLAVEAU - J. EMMANUELLI - J. LUCIANI - E. ORSINI - M. PARIGGI - MT PETRUCCI - JP. PINELLI - R. POIRON - E. SUZZONI - I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : E. MUNIER à I. BENIGNI - R. SANTELLI à D. ANDREANI.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président fait part à l'assemblée délibérante de demandes émanant du maître d'œuvre qui atteste que le projet a été conçu lors de la rédaction des pièces du marché sans étude géotechnique, celle-ci est intervenue en début de chantier au cours de l'automne 2012. Or, seules les quantités de béton de propreté et de béton pour semelles ont été prises en compte par le bureau d'étude. La mauvaise qualité des sols, confirmée par l'étude de sol réalisée à posteriori, impose des sur profondeurs comblées avec du gros béton de rattrapage. Ce complément concerne les lots n°1 et 7. De plus, il s'agit pour le lot n°1 de réaliser un aménagement divers pour déplacer des tableaux électriques.

Le lot n°7 nécessite le dévoiement d'un réseau d'assainissement rencontré lors des terrassements généraux, qui ne figurait pas sur les plans du marché et qui s'avère incompatible avec le projet, ainsi que la substitution d'un enrochement en lieu et place d'un mur de soutènement en bord de rivière, dont la mauvaise qualité du sol engendrerait un surcoût pour fondations en béton armé bien supérieur.

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le projet d'avenant du lot n°1 :

LOT N°1 GROS ŒUVRE

Entreprise MAESTRIA :

Montant initial du marché :

Montant HT de 126 122.15 € soit un montant TTC de 136 211.92 €

Avenant n°1, 9 351.60 € HT, soit + 7.41 %

Nouveau montant HT du marché (initial + avenant n°1) :

Montant HT de 135 473.75 € soit un montant TTC 146 311.65 €

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le projet d'avenant du lot n°7 :

LOT N°7 VOIRIE - RESEAUX DIVERS

Entreprise PETRAS :

Montant initial du marché :

Montant HT de 371 004 € soit un montant TTC de 400 684.32 €

Avenant n°1, 32 417 € HT, soit + 8.74 %

Nouveau montant HT du marché (initial + avenant n°1) :

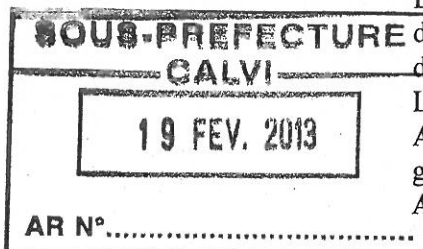
Montant HT de 403 421 € soit un montant TTC 435 694.68 €

La commission d'appel d'offres, réunie le 31 janvier 2013, après avoir examiné en détail l'instruction de ces avenants, a émis un avis favorable sur la recevabilité de ces documents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets d'avenant n°1 du marché de travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage tels que détaillés ci-dessus pour les lots n°1 et 7.

AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à cet effet.



Fait et délibéré, le 4 février 2013

Pour copie conforme

Le Président